

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.035

**Ecole d'arts
plastiques du
GrandAngouleme :
Tarifs 2010/2011**

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME : TARIFS 2010/2011

Les droits d'inscription de l'école d'arts plastiques du GrandAngoulême actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 55 du 26 mars 2009.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 mars 2010,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 16 mars 2010,

Je vous propose :

D'AUGMENTER de 2% les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2010/2011 comme indiqués dans les tableaux annexés (arrondis à l'unité supérieure).

DE PRECISER que la base de calcul de tarification de l'inscription à l'école d'arts plastiques correspond à la tarification du cours le plus long en durée horaire.

- **Dans l'annexe 1 :**

DE CREER un tarif « cours de préparation 2 - grandes écoles » (200 €).

DE PRECISER que les droits d'inscription de 20 € seront à verser en même temps que le dépôt de dossier d'inscription (à partir de fin juin), et ne seront pas remboursables.

- **Dans l'annexe 2 :**

DE MODIFIER le montant mensuel du RMI/RSA de référence de l'année n-1, soit 454,63 € au 1^{er} janvier 2010 et de le noter dans les tableaux QF.

Ce quotient résulte d'une formule détaillée ci-après et comprend deux seuils :

Q.F inférieur ou égal à 454,63 € : tarif le plus bas,

Q.F compris entre 454,63 € et 594,55€ : tarif réduit intermédiaire,

Q.F supérieur à 594,55 € plein tarif.

Mode de calcul du quotient familial

Total des revenus annuels (salaires, pensions, allocations, hors allocations logement, pensions alimentaires en plus ou en moins) (ceux de l'année N-1)

Q.F. =

12 x nombre de personnes vivant au foyer

DE PRECISER :

- que le montant mensuel du RMI/RSA de référence pour le calcul du QF est celui de l'année n-1, sur la base donnée par la CAF pour une personne sans enfant,
- dans le mode de calcul du QF, les revenus comprennent aussi les « revenus locatifs »,
- le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents,
- pour l'année en cours « n » l'avis d'imposition de référence est celui de l'année n-1 sauf si l'année « n » est connue et est plus favorable pour le calcul,
- le dossier de demande de quotient familial doit être déposé en même temps que le dossier d'inscription, sinon le tarif normal est appliqué sans possibilité de remboursement partiel,
- les familles non résidentes sur le GrandAngoulême mais qui y sont par ailleurs contribuables bénéficient :
 - o du tarif du GrandAngoulême,
 - o de l'application des tarifs liés au quotient familial.

• **Structure des tarifs**

DE PRECISER que :

- o les droits d'inscription devront être acquittés au plus tard le 30 novembre. Un acquittement en trois fois sera possible entre septembre et novembre,
- o Les droits d'inscription non versés au 30 novembre seront majorés de 10 %,
- o Les droits d'inscription non versés après l'appel du trésor public seront majorés de 10 %,
- o Les élèves inscrits après le 30 octobre, ne peuvent être dispensé du paiement de leur inscription, ni remboursé des sommes déjà versées,
- o Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier acquitteront un droit d'inscription réduit de 30 %,
- o Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante,
- o Les élèves inscrits en cours de préparation aux grandes écoles ont libre accès aux cours de leurs choix et aux stages, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation,

D'ACCORDER une réduction de 50 % aux enfants et étudiants participant aux stages.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2010	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2010

	2009/2010		2010/2011		
	GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême	GrandAngoulême	Hors GrandAngoulême	
Droits d'inscription	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	
			Augmentation 2% et arrondi à l'unité sup.		
ENFANTS SCOLARISES (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans) + Apprentis POITOU-CHARENTES					
1 élève	1 cours	95,00 €	146,00 €	96,90 €	149,00 €
2 élèves et plus de la même famille	1 cours	163,00 €	256,00 €	166,30 €	261,20 €
ADULTES (+ de 18 ans non étudiants et étudiants à partir de 23 ans)					
1 élève	1 cours de 2h00 ou 2h30	101,00 €	151,00 €	103,10 €	154,10 €
	1 cours de 3h00 ou 4h00	128,00 €	192,00 €	130,60 €	195,90 €
		170,00 €	259,00 €	173,40 €	264,20 €
2 élèves et plus de la même famille	1 cours de 2h00 ou 2h30				
	1 cours de 3h00 ou 4h00	217,00 €	330,00 €	221,40 €	336,60 €
COURS SUPPLEMENTAIRES					
cours supplémentaire	1 cours de 2h00 ou 2h30	20,00 €	20,00 €	20,40 €	20,40 €
cours supplémentaire	1 cours de 3h00 ou 4h00	30,00 €	30,00 €	30,60 €	30,60 €
COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES					
cours préparation 1 grandes écoles		145,00 €	145,00 €	147,90 €	147,90 €
cours préparation 2 grandes écoles	Forfait annuel			200,00 €	200,00 €
SESSION DE CULTURE GENENRALE, STAGE, CONFERENCES ET DEPLACEMENTS CULTURELS					
Session de culture générale (3 à 10 séances maximum)		Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Stage		26,00 €	26,00 €	26,60 €	26,60 €
Déplacement culturel		5,20 €	5,20 €	5,30 €	5,30 €

Quotient familial	GrandAngoulême	Tarifs par cours		Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	
		2009/2010	2010/2011	2009/2010		2010/2011		
A jusqu'à 454,63	Moins de 18 ans		Enfants scolarisés (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 26 ans)					
				2%				2%
	1 élève	1 cours	95,00 €	96,90 €	60,00 €	35,00 €	61,20 €	35,70 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 cours	163,00 €	166,30 €	101,00 €	62,00 €	103,10 €	63,30 €
	Plus de 18 ans		Adultes + 18 ans non étudiants					
	1 élève	1 cours de 2h00 ou 2h30	101,00 €	103,10 €	60,00 €	41,00 €	61,20 €	41,90 €
		1 cours de 3h00 ou 4h00	128,00 €	130,60 €	76,00 €	52,00 €	77,60 €	53,00 €
			170,00 €	173,40 €	101,00 €	69,00 €	103,10 €	70,40 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 cours de 2h00 ou 2h30	217,00 €	221,40 €	128,00 €	89,00 €	130,60 €	90,80 €
		1 cours de 3h00 ou 4h00						
B de 454,63 à 594,55	Moins de 18 ans		Enfants scolarisés (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 26 ans)					
	1 élève	1 cours	95,00 €	96,90 €	33,00 €	62,00 €	33,70 €	63,30 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 cours	163,00 €	166,30 €	52,00 €	111,00 €	53,10 €	113,20 €
	Plus de 18 ans		Adultes(+ de 18 ans non étudiants)					
	1 élève	1 cours de 2h00 ou 2h30	101,00 €	103,10 €	33,00 €	68,00 €	33,70 €	69,40 €
		1 cours de 3h00 ou 4h00	128,00 €	130,60 €	42,00 €	86,00 €	42,90 €	87,70 €
			170,00 €	173,40 €	52,00 €	118,00 €	53,10 €	120,40 €
2 élèves et plus de la même famille	1 cours de 2h00 ou 2h30	217,00 €	221,40 €	67,00 €	150,00 €	68,40 €	153,00 €	
	1 cours de 3h00 ou 4h00							

